



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/375

S/18103

27 mai 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session  
Points 19, 33, 36 et 70 de la  
liste préliminaire\*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE NAMIBIE

EXAMEN DE LA DECLARATION SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 22 mai 1986, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que mon gouvernement a publiée le 21 mai 1986 au sujet de la dernière agression perpétrée par le régime raciste sud-africain contre le Zimbabwe, le Botswana et la Zambie (voir l'annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 33, 36 et 70 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité, et de le porter à l'attention du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du Comité spécial contre l'apartheid.

Le Représentant permanent,

(Signé) B. A. SIDDIKY

\* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères  
du Gouvernement du Bangladesh, publiée à Dacca (Bangladesh) le  
21 mai 1986

Le Bangladesh a été profondément bouleversé et indigné par la dernière agression perpétrée par l'Afrique du Sud contre trois pays qui appartiennent comme lui au Commonwealth - le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe - et a condamné l'Afrique du Sud dans les termes les plus vigoureux pour ses actes répréhensibles.

Il est très regrettable que les forces sud-africaines aient lancé ces attaques injustifiables alors même que le Groupe des sages du Commonwealth s'entretenait avec l'Afrique du Sud et d'autres parties intéressées au sujet des moyens de donner une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique du Sud, y compris ceux de la Namibie et ceux qui résultent de l'odieuse pratique de l'apartheid et de la discrimination raciale.

Le Bangladesh a aussi déploré que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies appelant la communauté internationale à prendre des mesures pour mettre fin à la politique d'aventurisme menée par le régime de Pretoria dans la région ainsi qu'à la politique d'apartheid honnie qu'il poursuit en Afrique du Sud soient restées inappliquées. Le Gouvernement du Bangladesh a exprimé son entière solidarité avec les Gouvernements et les peuples du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe, déterminés à défendre leur souveraineté contre l'agression sud-africaine et avec le peuple majoritaire d'Afrique du Sud qui lutte pour l'abolition de l'apartheid et pour la liberté et le respect de sa dignité.

Le Gouvernement et le peuple du Bangladesh ont été peïnés par les pertes en vies humaines et les dégâts matériels qu'ont subis ces pays et ont réaffirmé leur volonté sans réserve de se tenir aux côtés du peuple majoritaire d'Afrique du Sud, des Etats de première ligne et du peuple namibien en lutte, dans la croisade qu'ils mènent pour réaliser leurs nobles objectifs conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

-----

